

INDUSTRIE & SERVICES

à suivre

revirement stratégique pour Burberry



britannique a signé un accord avec l'américain Coty pour lui confier la licence de ses parfums et cosmétiques. Cinq ans après avoir choisi de réinternaliser cette activité, Burberry a passé, fin 2016, une dépréciation de 26 millions de livres (31 millions d'euros) sur celle-ci, pour un chiffre d'affaires de 200 millions en 2015-2016. Ce contrat lui rapportera 180 millions de livres, puis des royalties sur les ventes à partir d'octobre.

Burberry

et bien sûr des boîtes de 2 kilos de Dragibus et autres Croco... Le 13 avril, Haribo France ouvrira à Miramas (Bouches-du-Rhône) une nouvelle boutique proposant objets et bonbons Haribo. D'ici la fin de l'année, la France en comptera 12, qui compléteront le premier magasin d'usine ouvert voilà dix ans à Troyes. La filiale française réalise aujourd'hui 15 % de son chiffre d'affaires avec le merchandising. Une activité aux marges appréciables alors que les enseignes imposent des baisses de prix de 1 % par an. Pour ne pas irriter la grande distribution, les implantations restent limitées et les produits différents de ceux en linéaire.

2012. Elle détient plus de 36 % du marché selon Nielsen, devant Mondelēz, Lutti ou Verquin (Têtes brûlées). Pour autant, Haribo, qui compte deux usines en France, à Uzès (Gard) et Marseille (Bouches-du-Rhône), a arrêté les investissements capacitaires dans l'Hexagone depuis six ou sept ans. Sur les 75.000 tonnes de bonbons Haribo vendues chaque année, la filiale en produit seulement près de 52.000,

discretion. La société ne communique pas sur ses revenus, estimés plus de 2 milliards d'euros, même sa filiale française déclare, elle, son chiffre d'affaires (250 millions d'euros). Le groupe reste organisé en silos, chaque filiale cherchant à coller à des attentes différentes selon les pays. « Mais cela devrait bientôt changer », confie-t-on en interne. Le tout afin de développer les synergies entre filiales. ■

COMMUNIQUÉ

La société ENGIE GREEN France (filiale du Groupe ENGIE), EDP Renewables Europe S.L. (EDPR) et EOLIEN EN MER PARTICIPATIONS (filiale du Groupe Caisse des Dépôts), agissant au nom et pour le compte de la société en formation « Les éoliennes flottantes du golfe du Lion » et Réseau de Transport d'Electricité (RTE), en application de l'article L.121-8 II du Code de l'environnement, ont saisi conjointement la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour le projet suivant :

Réalisation d'une ferme pilote d'éoliennes flottantes dans le golfe du Lion au large des communes de Leucate et du Barcarès en région Occitanie et de son raccordement au réseau public de transport d'électricité.

Ce projet a été lauréat le 3 novembre 2016 de l'appel à projets « fermes pilotes éoliennes flottantes » de l'ADEME, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir. Il prévoit l'installation, à l'échelle 1 et en conditions réelles d'exploitation, de 4 éoliennes flottantes d'une capacité unitaire de 6 MW.

Cette ferme pilote pourrait être équipée d'éoliennes conçues et fabriquées par General ELECTRIC, associées à des flotteurs semi-submersibles en acier conçus par PRINCIPLE POWER à Aix-en-Provence et construits par EIFFAGE METAL à Fos-sur-Mer. L'assemblage, le stockage et la logistique de l'ensemble seront réalisés à Port-La-Nouvelle, dans l'Aude. Le raccordement au Réseau Public de Transport d'électricité s'effectuera depuis l'éolienne de tête jusqu'au poste source situé sur la commune de Saint-Laurent-de-La-Salanque par une liaison électrique sous-marine et souterraine, sous maîtrise d'ouvrage de RTE. L'installation en mer est prévue à la fin de l'année 2020, pour une durée d'exploitation de 20 ans. L'électricité produite permettra d'alimenter l'équivalent de la consommation d'environ 50 000 habitants.

La participation du public : Les Maîtres d'Ouvrage prévoient de mener conjointement la concertation préalable du projet du mois de juin à septembre 2017. Cette phase de concertation avec le public est considérée par les Maîtres d'Ouvrage comme une opportunité permettant de partager les informations sur leur projet, expliquer leurs choix et recueillir les avis et préoccupations des acteurs du territoire concerné. Les Maîtres d'Ouvrage veilleront à la prise en compte des éléments issus de cette concertation dans le cadre de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental du projet.

Site internet où le public pourra obtenir plus d'informations sur le projet : www.info-efgl.fr
<http://www.engie.fr/energies-renouvelables/eolien-en-mer/>

Grande consommation : Reckitt cherche à céder son pôle alimentaire

ALIMENTATION

La vente des sauces French's faciliterait l'acquisition de Mead Johnson.

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

Plus connu pour le désinfectant Harpic ou les préservatifs Durex, que pour la division alimentaire French's, le britannique Reckitt Benckiser veut se séparer de cette dernière. La vente des moutardes, du ketchup et des sauces Red Hot allégerait notablement la dette qu'il doit contracter pour s'offrir l'américain Mead Johnson. Des négociations avancées en vue de l'acquisition du spécialiste du lait infantile ont été annoncées début février pour un montant de 16,7 milliards de dollars (15,5 milliards d'euros),

entièrement financé par l'emprunt. En cédant son pôle alimentaire, Reckitt simplifierait son portefeuille et se séparerait d'une activité non stratégique, à la rentabilité assez bonne, pour en faire une belle opération financière.

Un tournant dans l'histoire du groupe

Selon le journal britannique « Sunday Times », Reckitt pourrait tirer 2 milliards de livres sterling (2,35 milliards d'euros) de la vente de sa division alimentaire, qui a représenté seulement 5 % de son chiffre d'affaires global de 9,89 milliards de livres (11,6 milliards d'euros) en 2016. Un montant qui équivaut à 16 fois l'excédent brut du pôle et qui s'avère sensiblement supérieur à la moyenne des affaires dans l'industrie alimentaire. S'il a confirmé l'étude d'une cession, le groupe n'a pas souhaité donner de précisions, après l'article du « Sunday Times ».

Plusieurs groupes pourraient être intéressés, dont l'américain Kraft Heinz, candidat malheureux à l'acquisition du géant anglo-néerlandais Unilever. Des investisseurs seraient également sur les rangs, d'après la presse britannique.

Reckitt détient French's depuis près d'un siècle et l'a exploité avec succès sur le marché américain pour l'essentiel. L'acquisition de Mead Johnson et de ses laits infantiles marque un vrai tournant dans l'histoire du groupe pour son patron, Rakesh Kapoor. Le moment

est venu, a-t-il expliqué, de tirer parti de l'urbanisation des pays émergents et du développement du travail des femmes dans ces pays. Le marché de la nutrition infantile devrait croître de 3 à 5 % par an, estime Rakesh Kapoor. Reckitt souhaite développer des activités sur les marchés à forte croissance aux Etats-Unis et en Asie. Si le groupe acquiert Mead Johnson, il réalisera 40 % de son chiffre d'affaires dans les pays émergents. La Chine deviendrait au passage son deuxième marché. ■

LesEchos

SUR



RETROUVEZ ETIENNE LEFEBVRE DANS « LE DUEL ECO » du GRAND SOIR/3 présenté par FRANCIS LETELLIER chaque mardi dès 22 h 45 en direct sur France 3



